

## Annexe 16 – Récapitulatif des obligations des personnes morales ayant accès au secret de la défense nationale

Obligations  Situation	Habilitation			Mise en place des chaînes de sécurité		Obtention d'une attestation d'aptitude physique à détenir des ISC		Homologation des systèmes d'information classifiés en cas de détention d'un tel système	Vecteur juridique de référence
	Personne morale	Responsable de l'organisme avant accès de l'ISC <sup>149</sup>	Personnes physiques de l'organisme ayant accès à des ISC	ISC	Adaptation de la chaîne SSI <sup>150</sup>	Niveau Secret	Niveau Très secret		
Services de l'Etat	Non	Oui, sauf si besoin d'en connaître non avéré	Toute personne de l'organisme nécessitant, dans les limites du besoin d'en connaître, d'accéder à des informations ou supports classifiés dans l'exercice de sa fonction ou pour l'accomplissement de sa mission, conformément au catalogue des emplois de l'organisme	Oui, même en l'absence de détention au sein de l'organisme	Si hébergement ou exploitation d'un système d'information classifié	Non	Oui, préalablement à la détention	Oui, préalablement au déploiement et à l'exploitation du système	IGI 1300 Instruction ministérielle Le cas échéant, directives techniques particulières
Etablissements publics de l'État	Non	Oui, sauf si besoin d'en connaître non avéré				Oui, à l'occasion des contrôles organisés par le haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministre de tutelle	Oui, préalablement à la détention		
Opérateurs d'importance vitale	Non	Non, sauf si besoin d'en connaître avéré par le ministre coordonnateur	Délégué à la défense et à la sécurité Toute autre personne nécessitant d'accéder pour la réalisation par l'opérateur de ses missions d'importance vitale et conformément au catalogue des emplois de l'opérateur	Oui, même en l'absence de détention au sein de l'organisme	Si hébergement ou exploitation d'un système d'information classifié	Oui, à l'occasion des contrôles organisés par le haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministre coordonnateur	Oui, préalablement à la détention	Oui, préalablement au déploiement et à l'exploitation du système	Plan de sécurité d'opérateur ou Plan particulier de protection

<sup>149</sup> Informations et supports classifiés.

<sup>150</sup> Sécurité des systèmes d'information.

Obligations  Situation	Habilitation			Mise en place des chaînes de sécurité		Obtention d'une attestation d'aptitude physique à détenir des ISC		Homologation des systèmes d'information classifiés en cas de détention d'un tel système	Vecteur juridique de référence
	Personne morale	Responsable de l'organisme avant accès de l'ISC <sup>149</sup>	Personnes physiques de l'organisme ayant accès à des ISC	ISC	Adaptation de la chaîne SSI <sup>150</sup>	Niveau Secret	Niveau Très secret		
Convention au sens de la présente instruction	Non, sauf si la convention en stipule autrement	Oui	Tout personnel de la collectivité territoriale ou de la personne morale de droit privée ayant besoin d'accéder à des informations ou supports classifiés pour l'exécution de la convention inscrit au catalogue des emplois mentionné dans le plan contractuel de sécurité	Oui, même en l'absence de détention au sein de l'organisme	Si hébergement ou exploitation d'un système d'information classifié	Oui, au plus tard à l'occasion des contrôles organisés par le haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministre cocontractant	Oui, préalablement à la détention	Oui, préalablement au déploiement et à l'exploitation du système	Plan contractuel de sécurité
Contrat de la commande publique/ contrat de sous-traitance ou sous-contrat à un contrat de la commande publique / contrat de subvention	Oui, exigence préalable à la signature du contrat	Oui, exigence préalable à la signature du contrat	Tout personnel du cocontractant ayant besoin d'accéder à des informations ou supports classifiés pour l'exécution du contrat inscrit au catalogue des emplois mentionné dans le plan contractuel de sécurité			Oui, préalablement à l'exécution des prestations du contrat nécessitant la détention d'ISC par le cocontractant	Plan contractuel de sécurité		